



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **28**
Nombre de votants : **37**
Date de convocation : **11 Juin 2021**

**OBJET : CESSION DE TERRAINS ZAE
ESPASSOLES**

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **17 JUIN**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, MON, BATARD, MALHERBE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) — ATTARD (Trouillas) - BARBE (Villemolaque).

Procurations :

T .GABRIEL (Fourques) à C.DELGADO
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
S.ADROGUER-CASSASAYAS (Thuir) à R.OLIVE
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
R.PEREZ (Thuir) à A.BOURRAT
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
J.ALBERT (Trouillas) à JM.LAVAIL
C.QUINTA (Trouillas) à R.ATTARD
A.LELAURAIN (Villemolaque) à M.LESNE

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)
M.THIRIET (Tresserre)

Madame LESNE Maya est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 7 Avril 2021 est adopté à l'unanimité.

76/2021

BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES – CESSION DE TERRAIN

VU les statuts de la Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique et de gestion de zones d'activités,

VU la délibération n°81/2017 autorisant les acquisitions par la Communauté à la commune de THUIR des parcelles alors cadastrées AI 378 et AI118 pour étendre et développer la zone d'activités les Espassoles,

Le Président **RAPPELLE** que les cessions, acquisitions et aménagement de voiries de la zone des Espassoles à THUIR font l'objet d'écritures comptables dans un budget annexe.

Il **INFORME** qu'un découpage parcellaire est intervenu, afin de délimiter les parcelles à céder.

Il **INFORME** l'Assemblée que M.Vincent DUPIAT souhaite acquérir la parcelle intercommunale cadastrée AI379 pour 1200m² au tarif de 50€/m² soit 60 000€.

Il **DEMANDE** au Conseil, de faire procéder à la rédaction de l'acte de vente définitif de la parcelle ainsi mentionnée à M.Vincent DUPIAT en qualité d'acheteur, et de l'autoriser à signer devant notaire de l'acquéreur.

Il **PRECISE QUE** les écritures comptables de cette opération sont à porter sur le budget annexe ZAE ESPASSOLES 2021.

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de vente du terrain cadastré AI379 tel que défini par le Président,

AUTORISE le Président à signer devant notaire de l'acquéreur, l'acte de vente définitif à intervenir avec Monsieur Vincent DUPIAT en qualité d'entrepreneur individuel, n°Sirene : 82836357200037, dans les conditions prédéfinies au prix de 50€ par mètres carrés, soit 62 000 €.

INDIQUE que les inscriptions budgétaires seront à prévoir au Budget Annexe ZAE ESPASSOLES 2021.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
René OLIVE

